



N° 17-17
CONVENTIONS CDG38 POUR MISSIONS ACFI
ET PREVENTION RISQUES PROFESSIONNELS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 22 février 2017, s'est réuni en session ordinaire à St Bonnet de Mure, le 22 mars de l'an deux mille dix-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / 59 Présents / 61 Votants

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (20)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ❹ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (17)
- ❺ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (4)

2 Pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Nous avons signé une convention avec le Centre de Gestion pour la « mission d'inspection et d'accompagnement dans le domaine de la prévention des risques professionnels » le 1^{er} août 2014 pour une durée de 2 ans.

Cette convention est arrivée à échéance, le Centre de Gestion nous a informés de sa volonté d'harmoniser les conventions en lien avec les prestations proposées. En janvier 2017, nous avons donc reçu deux modèles de convention.

Une première convention a pour objet la mission d'inspection : un ingénieur en hygiène et sécurité du CDG est mis à disposition en qualité d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI). Il contrôle les conditions d'application des règles définies dans le décret n°85-603 du 10 juin 1985 et de celles définies dans la partie Santé et Sécurité du Code du Travail. A ce titre, après une intervention dans les locaux du SMND, l'ACFI propose à l'Autorité Territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Les conditions tarifaires sont :

- 175 € pour une ½ journée d'intervention ou pour une présence au CHSCT
- frais de déplacement (25 €) et frais de repas (15.25 € /repas)

Une seconde convention concerne les interventions de prévention des risques professionnels. Des professionnels de la Direction Santé et Sécurité au Travail du CDG interviennent pour accompagner l'Autorité Territoriale dans le pilotage et le développement d'actions en matière de prévention des risques professionnels incluant les risques psycho-sociaux. Ces actions se déclinent en 3 niveaux d'intervention (prévention primaire, prévention secondaire, prévention tertiaire). En fonction de la demande, le professionnel peut être :

- ingénieur en prévention,
- psychologue du travail,
- assistant social du travail.

La nature des missions confiées peuvent être : une action de sensibilisation, une action de formation, étude de poste, une animation de réseau d'assistants de prévention, un accompagnement dans une démarche de prévention, un accompagnement pour tout projet d'aménagement ou de conception de locaux, un diagnostic des risques psycho-sociaux, un entretien individuel ou collectif par un psychologue du travail, un entretien individuel ou collectif par un assistant social du travail.

Les conditions tarifaires sont :

- 275 € pour une ½ journée d'intervention
- 70 € / heure pour un entretien mené par le psychologue du travail
- 45 € / heure pour un entretien mené par l'assistant social du travail
- frais de déplacement (25 €), frais de repas (15.25 € /repas) et frais d'hébergement (60 €/intervenant)

Les interventions prévues par ces deux conventions ne sont activées que sur demande du SMND. Ces conventions auront une validité de trois années et seront renouvelables par tacite reconduction.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer ces deux conventions avec le Centre de Gestion de l'Isère.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 22 mars 2017

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

